

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Autorisation à engager et payer des dépenses d'investissement en 2020 avant le vote du Budget

Séance du 26 février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six février, à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le dix-huit février deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57

Membres présents : MM. ALLANDRIEU Bernard, ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, CAPELLI Jean-Baptiste, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, EMIN Philippe, FERRARI Jean, GRIOT Bernard, HARNAL Sébastien, JARASSIER Hervé, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, TRAMOY Maurice, ZANI Guy.

Mmes BERTHET Claire, BORGNA Séverine, BOURDONCLE Annie, FERRO Nicole, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MARTINE Christine, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés avec pouvoir : M. PETITNICOLAS Christophe (pouvoir à M. BARBARIN Daniel).
Mmes CARRARA Carole (pouvoir à Mme ROSIER Nicole), GRITTI Delphine (pouvoir à M. PESENTI Philippe).

Membres absents excusés, sans pouvoir : BOURGEAIS Didier, DUSSUYER Régis.

Membres absents : MM. CHARVOLIN Roch, DRHOVIN Jacques, FRAISEAU Alain, GENOD Patrick, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe.

Mmes BARDON Fabienne, BARTHELET Annaëlle, BOUDET Evelyne, CHATEAU Marie-Luce, CHENET Valérie, HUGON Marlène, PETIT Odile, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : Mme BERTHET Claire.

Soit : 37 présents, 3 pouvoirs.

Vu la délibération n°2019-234 du 11 décembre 2019 autorisant à engager et à payer des dépenses d'investissement en 2020 avant le vote du Budget,

CONSIDERANT le courrier de la Préfecture de l'Ain en date du 3 février 2020, actant le contrôle de légalité et demandant de compléter la décision du 11 décembre 2019 par une nouvelle délibération pour préciser le chapitre et l'article auxquels se rapporte chaque dépense,

Conformément à l'avis de la Commission Finances du 13 février 2020, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de répartir les montants autorisés (le quart du budget 2019) comme suit :

- **Chapitre 21 – immobilisations corporelles - montant autorisé 142 372 €, ventilé comme suit :**

Montant	Article	Affectation
12 000 €	21318 – autres constructions	Pour financer le plancher de l'église de Lacoux et la porte coupe feu du Gymnase d'Hauteville
17 000 €	21534 – réseaux d'électrification	Pour financer une extension de réseau à Hauteville et un point lumineux à Cormaranche
31 472 €	2158 – autres installations, matériel et outillage techniques	Pour financer la prestation de projet de l'opération de revêtement en zone urbaine de la RD8
32 000 €	2182 – matériel de transports	Pour l'acquisition d'un véhicule en remplacement d'un véhicule obsolète (consultation en cours)
10 000 €	2183 – matériel informatique	Pour financer l'équipement du Relais d'Assistant Maternel et 4 postes administratifs et des élus pour poursuivre la dématérialisation (signature, GED, logiciel, ...)
5 000 €	2184 - mobilier	Pour financer le remplacement de mobilier d'accueil obsolète
34 900 €	2188 – autres immobilisations corporelles	Pour financer les panneaux de signalisation de la commune nouvelle et des réparations de l'eau chaude sanitaires des tribunes du stade d'Hauteville et au boulodrome

- **Chapitre 23 – immobilisations en cours - montant autorisé 41 316 €, ventilé comme suit :**

Montant	Article	Affectation
41 316 €	2318 – autres immobilisations corporelles en cours	Pour financer des dépenses imprévues à l'heure actuelle et qui revêtiraient un caractère d'urgence compte tenu de l'année 2020, de changement de mandature pour laquelle le budget sera voté fin avril

Cette délibération annule et remplace la délibération antérieure.

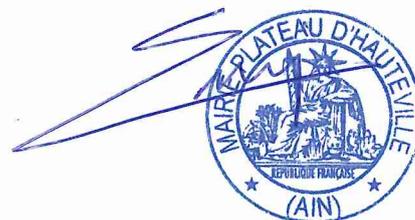
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** M. le Maire à engager des dépenses en vue de faire face à des investissements avant le vote du budget 2020,
- **DIT** que le montant autorisé est le quart du budget 2019 :
Soit 142 372 € ventilé sur le chapitre 21 du budget principal, comme indiqué ci-dessus,
Soit 41 316 € ventilé sur le chapitre 23 du budget principal, comme indiqué ci-dessus,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20200226-DE-2020-26-DE
Date de télétransmission : 02/03/2020
Date de réception préfecture : 02/03/2020